

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 186

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA / M. YVES MORAINÉ

OBJET

Achat de prestations auprès de l'équipe cycliste "Team Delko Marseille Provence KTM" saison 2017.

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84**

PREAMBULE

Eu égard à la place particulière qu'occupe le sport dans les Bouches-du-Rhône, le Département souhaite fonder une partie de sa communication institutionnelle en s'appuyant sur des équipes sportives de haut-niveau pour la saison 2017.

Le cyclisme a, dans ce cadre, l'avantage d'offrir des compétitions de janvier à décembre sur l'ensemble des continents et permet donc une visibilité 12 mois sur 12 tout en étant un spectacle populaire et gratuit.

Afin de promouvoir l'image de notre territoire « Provence », celle de notre collectivité ainsi que ses actions dans le domaine sportif, nous avons initié en 2015 l'achat d'espaces auprès du « Team Delko Marseille Provence KTM » structure sportive professionnelle ayant une forte identité départementale et une visibilité importante dans les médias. Durant l'année 2016, nous avons continué ces achats.

Cette structure qui a vu le jour le 01 janvier 2014, évolue dans la catégorie professionnelle « Pro Continentale UCI ».

Elle est aujourd'hui dans le département, la seule équipe à ce niveau.

Cette jeune entité a pris naissance dans un club de notre département, le Vélo Club La Pomme. L'équipe Elite de cette dernière, en se professionnalisant, s'est émancipée progressivement pour devenir totalement autonome dans sa gestion.

Le Team « Delko Marseille Provence KTM » a participé au cours de l'année 2016 à des courses prestigieuses comme le Paris-Nice et présente un développement ambitieux pour 2017 avec le projet de participer prochainement aux plus grandes courses cyclistes (Tour d'Espagne, Tour de France,..).

C'est pourquoi, le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING, propriétaire de l'équipe « Team Delko Marseille Provence KTM », dans le cadre d'un contrat permettant la promotion de notre territoire. Ce contrat sera passé à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2017 et couvrira la saison cycliste 2017.

PROPOSITIONS

Il est proposé de conclure avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING l'accord suivant pour un montant prévisionnel maximum de **400 000 € TTC** :

- Achat de prestations diverses dont les modalités seront définies par le cahier des charges du marché.

Il est proposé de mettre en place un marché négocié sans mise en concurrence préalable suivant l'article 30 I 3 c du décret 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif au Code des Marchés publics, avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING en raison des droits d'exclusivité détenus par cette société.

En effet, le choix de cette procédure se justifie par l'exclusivité détenue par la SAS RAINBOW PRO CYCLING pour la gestion des espaces promotionnels et publicitaires pour l'année 2017 ainsi que par le niveau sportif de son équipe.

CONSEQUENCES FINANCIERES

<i>N° programme</i>	<i>N° d'opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Imputation</i>	<i>Engagement CP</i>
10 326	1000668	Achats de prestations	011-32-6238	400 000 €

CONCLUSION

En cas d'accord de votre part, il conviendra de lancer une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable suivant l'article 30 I 3 c du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif au code des marchés publics en raison des droits d'exclusivité détenus par la SAS RAINBOW PRO CYCLING. Ce marché portera sur un achat de prestations pour un montant prévisionnel maximum de **400 000** Euros TTC.

L'action sera financée sur les crédits de paiement de l'imputation suivante dont la dotation est suffisante :

- pour un montant prévisionnel maximum de **400 000** Euros TTC : Chapitre 011, fonction 32, nature 6238

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL